

## Diagnostic de Dordogne Atlantique



## Synthèse



## 7able des matières

Préambule – Présentation : démarche et territoire Fondements du diagnostic	4
PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DU TERRITOIRE	5
FONDEMENTS DU DIAGNOSTIC	6
Chapitre 1 : Les enjeux sectoriels relatifs aux usages, aux milieux naturels et aux	
paysages – Les défis patrimoniaux et sociétaux	7
LE PARTAGE DE LA VOIE D'EAU	8
LES BERGES DE LA DORDOGNE, ESPACES DE SPORTS ET LOISIRS, DE RESSOURCEMENT ET SOURCES D'AMENITES ENVIRONNEMENTALES	8
LA REDECOUVERTE, AU SENS D'UN AUTRE REGARD, DES AFFLUENTS DE LA DORDOGNE ET DE LEURS BERGES	8
LA COMPATIBILITE DES USAGES AVEC LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES QUI LES SUPPORTENT	9
LA RECONQUETE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES1	0
LA RICHESSE PATRIMONIALE, LES IDENTITES PAYSAGERES, LEUR MISE EN VALEUR ET LA NOTION D'APPARTENANCE AU TERRITOIRE1	2
Chapitre 2 – Les enjeux sectoriels relatifs à la qualité de l'eau et de la ressource –  Les défis techniques et économiques	3
LA DIMINUTION DES POLLUTIONS ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE : LA QUALITE DES EAUX1	4
LA DIMINUTION DES POLLUTIONS ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE : L'ASSAINISSEMENT ET LES REJETS1	5
LA DURABILITE DE L'OFFRE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE D'EAU POTABLE1	6
Chapitre 3 — Les enjeux sectoriels relatifs aux risques hydrologiques — Les défis	
climatiques et de gouvernance/aménagement	8
L'ACCEPTATION ET L'ADAPTATION AU RISQUE D'INONDATION PAR LA DORDOGNE ET SES AFFLUENTS1	9
LA DIMINUTION DU RUISSELLEMENT ET DE SES IMPACTS2	0
LA RECURRENCE ET L'INTENSITE CROISSANTES DES ETIAGES2	:1
Chapitre 4 – Le diagnostic stratégique : le territoire et les acteurs du SAGE au	
carrefour de 10 enjeux intégrateurs	2
LES ENJEUX DITS « TERRITORIALISES »2	
LES ENJEUX PLUS THEMATISES2	5
LE ONZIEME ENJEU – CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE ET DE LA DCE : LES FIGURES IMPOSEES DU SAGE2	6



### Acronymes

AEP ALIMENTATION EN EAU POTABLE
CLE COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DCE DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

DICRIM DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ENR (ENR) ENERGIES RENOUVELABLES

EPCI ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

GEMAPI GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

OAP ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
PAPI PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

PCA PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE
PCS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PLAGEPOMI PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS

PPRI PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

SAGE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

SAU SURFACE AGRICOLE UTILE

SDAGE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

SRADDET SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

TRI TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

ZOS ZONE A OBJECTIFS PLUS STRICTS
ZPF ZONE A PROTEGER POUR LE FUTUR



## Préambule

Présentation : démarche et territoire Fondements du diagnostic



### PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DU TERRITOIRE

### La démarche SAGE : rappels

Conformément aux termes réglementaires ainsi qu'au guide national pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGEs, la phase d'études préalables du SAGE Dordogne Atlantique prévoit de produire successivement l'Etat des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii), puis la Stratégie du SAGE. Ces deux étapes seront complétées par la production du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement, documents cadres et opérationnels qui concluront formellement l'élaboration du SAGE.

Le présent document « Etat des lieux – séquence diagnostic » est issu des travaux engagés à l'automne 2019, à la suite de l'approbation du document « Etat des lieux – séquence état initial », par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de la séance plénière du 1er juillet 2019. Ainsi constitue-til la deuxième partie des études préalables du SAGE et la seconde production collective de la CLE Dordogne Atlantique. Il se fonde sur :

- Les travaux de la CLE du 15 octobre 2019 et des 4 commissions thématiques des 14 et 16 janvier 2020 :
- L'examen de données permettant, entre autres, l'analyse des relations usages/ milieux, des tendances d'évolution (ressources, milieux) et de leurs effets à moyen terme sur les usages.

Suivant une logique progressive, le rapport est articulé en deux grandes phases :

- La formulation des enjeux sectoriels, au sens littéral de « ce qui est en jeu » sur le territoire, à savoir ce que les acteurs espèrent (re)gagner ou ne pas perdre à l'avenir sur le territoire du SAGE. Les chapitres 1 à 3 du présent document y sont consacrés.
- La déclinaison du diagnostic stratégique du SAGE à travers une dizaine d'enjeux intégrateurs, lesquels sont une invitation à l'action collective/l'action publique sur le territoire Dordogne Atlantique.

### Le territoire : présentation générale

Le territoire de Dordogne Atlantique, de 2 700 km², s'inscrit dans la région Nouvelle Aquitaine et recoupe trois départements : la Dordogne (60.2%), la Gironde (39.4%) et le Lot-et-Garonne (0.4%). Il comprend tout ou partie 311 communes regroupées au travers de 22 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont Bordeaux métropole et les Communautés d'agglomération de Bergerac et de Libourne.

Situé dans le district hydrographique-Adour Garonne, à l'aval du bassin versant de la Dordogne, il s'étend d'Est en Ouest depuis la confluence Vézère-Dordogne (Limeuil, 24) à la confluence Virvée-Dordogne (Saint-André-de-Cubzac, 33) (Figure 1); il s'inscrit par ailleurs à l'interface des trois SAGE de Dordogne (Isle-Dronne, Dordogne amont, Vézère-Corrèze) ainsi que des SAGE Estuaire et milieux associés, Nappes profondes de Gironde et Vallée de la Garonne (Figure 2, page suivante). Son réseau hydrographique comprend :

- 2 200 km de linéaires de cours d'eau parmi lesquels 160 km d'axe Dordogne ;
- 10 nappes d'eau souterraines dont 4 dites « libres » (en premier lieu la nappe alluviale de la Dordogne) et 6 « captives ».



Figure 1 : Périmètre du SAGE Dordogne Atlantique et principaux cours d'eau



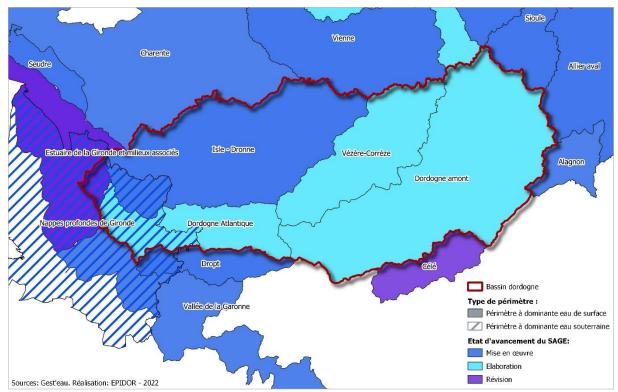


Figure 2 : SAGE Dordogne Atlantiques et autres SAGEs voisins

### FONDEMENTS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic trouve son fondement dans :

- L'état initial du SAGE qui se veut exhaustif et qui identifie ce qui est « en jeu ». Outre la consolidation et le partage de la connaissance du territoire, il en dresse une photo à un instant « t » 1 afin de disposer d'un référentiel unique pour l'appréciation des évolutions à venir.
- Le récit rétrospectif qui pose le décor territorial en reliant l'histoire, le présent et l'avenir. Cet exercice concoure à faire ressortir les grands déterminants qui, sur une période donnée, expliquent les évolutions décrites.
- Le travail partenarial de co-construction du diagnostic avec la mise en débat des problématiques ressorties de l'état initial et regroupées selon quatre thématiques majeures (quantité, qualité, milieux, aménagement/paysages/gouvernance).
- Le cadre législatif et réglementaire structurant qui impose au SAGE d'être, a minima, une mise en application locale des approches de gestion équilibrée, globale, durable et intégrée de la ressource en eau, portée par la Directive Cadre Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne.

(données exploitées couvrant la période 2008-2015 en règle générale).

¹L'instant « t » constitue la référence pour apprécier les évolutions futures en termes de qualité et quantité d'eau notamment

# Chapitre 1

Les enjeux sectoriels relatifs aux usages, aux milieux naturels et aux paysages — Les défis patrimoniaux et sociétaux



### LE PARTAGE DE LA VOIE D'EAU

L'espace Dordogne, en tant que voie d'eau, supporte une grande diversité d'usages - navigation, sports nature, pêche - plus ou moins contraints par les caractéristiques naturelles et anthropisées de la rivière mais également par des facteurs extérieurs responsables de l'altération de la qualité générale des milieux (rejets, artificialisation, ...). Malgré un partage de l'espace en apparence « apaisé », la situation est en réalité fragile et complexe, source de tension entre les usages comme le révèle la multiplicité des arrêtés préfectoraux pris. L'ambition des collectivités « d'investir la rivière » par souci de développement et d'attractivité, ceci sans réelle vision globale et structurante, la montée en puissance de nouvelles disciplines de sport nature (paddle par exemple), et la fragilisation croissante de la biodiversité (grands migrateurs notamment) pourraient conduire à l'exacerbation de ces tensions modérées ou latentes.

A contrario de la Dordogne, les cours d'eau affluents ne supportent aucun usage de loisirs sur l'eau en raison de l'étroitesse de leurs lits, de leur sensibilité aux étiages ainsi que de leur qualité d'eau moyenne à mauvaise. Seuls quelques tronçons de berges accueillent l'activité de pêche amatrice à la ligne; certaines activités nautiques sont toutefois possibles via l'existence de plans d'eau qui, le plus souvent connectés au cours d'eau, sont fortement soumis à leur état (qualitatif/.quantitatif) et, de fait, relativement vulnérables aux modalités d'occupation et d'usage des sols.

## LES BERGES DE LA DORDOGNE, ESPACES DE SPORTS ET LOISIRS, DE RESSOURCEMENT ET SOURCES D'AMENITES ENVIRONNEMENTALES

Particulièrement structurante et identitaire, la Dordogne est *un*, voire *le*, marqueur d'histoire du bassin Dordogne Atlantique par la relation que la population a entretenu avec ses rives et sa voie d'eau. Tour à tour populaire, délaissée, elle bénéficie d'un « retour en grâce » depuis la seconde moitié du XXe siècle et est dorénavant perçue comme un facteur majeur de tourisme.

Si le renouveau de l'engouement pour les bords de la Dordogne est particulièrement perceptible à Libourne et Bergerac qui ont misé sur leur réouverture à la rivière depuis les années 2000-2010, il n'est pas général et coordonné. De même, les politiques de développement local restent peu ou pas intégratrices des milieux naturels et, *a fortiori* de la biodiversité, l'accent étant avant tout mis sur

l'attractivité des berges pour les sports/loisirs nature. Evènements festifs, éclosion de guinguettes, ..., autant de témoignages ponctuels de l'intérêt retrouvé pour la rivière mais qui manquent de fils conducteurs et de marqueurs (y compris au niveau signalétique) pour une mise en cohérence et pour faire valoir, au mieux, le visage « unique et plurielle »<sup>2</sup> de la Dordogne.

Outre un manque de coordination et de lisibilité globale des projets qui, en final, nuisent à une bonne réappropriation des berges par le territoire, la Dordogne pâtit d'une absence d'unité de gestion liée au principe de délimitation du DPF (Domaine Public Fluvial), aux évolutions réglementaires, ... et, qui se traduit par une pléthore d'acteurs gestionnaires, un morcellement des compétences et une pluralité d'ambitions/objectifs parfois antagonistes les un(e)s avec les autres.

### LA REDECOUVERTE, AU SENS D'UN AUTRE REGARD, DES AFFLUENTS DE LA DORDOGNE ET DE LEURS BERGES

Relevant du droit privé³, les cours d'eau affluents de la Dordogne ne font l'objet d'aucune obligation de passage et, de fait, sont peu ou pas accessibles pour l'exercice de loisirs/sports nature ou tout simplement pour leur découverte. Si l'obligation d'entretien a parfois été repris par les collectivités par défaillance des propriétaires riverains, le cadre législatif, au travers de la compétence GEMAPI, octroie dorénavant aux EPCI la charge de leur gestion tout en exigeant le respect du caractère privatif des berges. Parce que certaines masses d'eau (ou portions) restent orphelines de gestion, que la logique opportuniste l'emporte fréquemment en matière d'actions et que les structures compétentes disposent de connaissance et de moyens très différents, l'hétérogénéité de gestion à l'échelle du périmètre du SAGE l'emporte; un constat qui, en final, pénalise la dynamique et la cohérence des interventions sur ces cours d'eau.

Objets de nombreuses interventions humaines, au travers desquels seules leurs fonctions utilitaires de prélèvement et d'évacuation ont été exprimées, les cours d'eau affluents ont beaucoup perdu de leur naturalité<sup>4</sup> ce qui a largement participé à leur désaffection. La récurrence et la sévérité de leurs étiages amplifient ce désamour que les rares activités sur leurs berges n'arrivent à contrebalancer.

Leur prise en compte, notamment en matière d'aménagement du territoire, émerge de plus en plus des débats actuels au gré des évolutions

 $<sup>^{\</sup>rm 2}$  Colonne vertébrale du bassin mais aussi rivière encaissée à rivière fleuve d'amont en aval.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Par opposition à la Dordogne de droit public.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Et avec elle, de leur qualité (eaux, morphologie, habitats, ...).

réglementaires (cartographie des cours d'eau Police de l'eau, compétence GEMAPI) et des incertitudes climatiques/hydrologiques (sécheresses, inondations). Des cours d'eau affluents qui se sont particulièrement imposés à la mémoire des acteurs locaux lors des épisodes contemporains d'inondation. Des initiatives locales sont prises pour faire valoir le caractère attractif des affluents et/ou leur intérêt en matière d'environnement et de structuration des paysages; elles demeurent néanmoins isolées et exempts de « sens » collectif.

### LA COMPATIBILITE DES USAGES AVEC LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES OUI LES SUPPORTENT

Des usages à impacts sur les milieux mais aussi dépendant du maintien en bon état de ces milieux

> Depuis des siècles. du sous l'impulsion développement territorial, la Dordogne et ses ont permis l'essor d'usages économiques, domestiques et récréatifs, très souvent sans prise en compte de leurs éventuels impacts (y compris cumulés) sur la qualité des milieux aquatiques et humides. Aujourd'hui, ce sont plus de 80% des masses d'eau du SAGE qui apparaissent dégradées au sens de la DCE (état des lieux 2015), sur le plan chimique et/ou écologique. Les facteurs les plus discriminants relèvent:

- De pollutions diffuses. Les phytopharmaceutiques sont les plus symptomatiques puisqu'omniprésents dans les eaux superficielles et souterraines (peu profondes). L'azote est également visé. Dans les deux cas, les origines agricole et domestique sont ciblées. Le champ des polluants intéresse également les molécules industrielles et les métaux lourds.
- D'altérations hydromorphologiques des cours d'eau, problématique très prégnante et qui intéresse directement la continuité écologique des cours d'eau. La Dordogne est concernée par les barrages hydroélectriques du Bergeracois, l'extraction historique de granulats et l'endiguement de sa partie aval; ces trois facteurs ont conduit à une modification de son équilibre dynamique et, avec elle, à un appauvrissement progressif des habitats et des espèces associées. Les cours d'eau affluents, pour leur part, ont tous été fortement altérés par diverses interventions humaines destinées à les « domestiquer » (moulins/seuils/biefs,

- curage/recalibrage, ..., enterrement, endiguement, plans d'eau connectés); autant d'actions qui se traduisent par une perte de leur naturalité (fonctionnalité, biodiversité).
- Des prélèvements sur milieux et drainage, relatifs en particulier aux usages agricoles des sols. Accompagnant l'évolution du monde agricole d'après-guerre<sup>5</sup>, le développement de l'irrigation<sup>6</sup> a conduit à multiplier les prélèvements, en rivière et en nappe d'accompagnement ou phréatiques, ainsi que les retenues. Les volumes prélevés (≈ 15 Mm³/an pour plus de 4/5e en eaux de surface) qui bénéficient très majoritairement aux cultures céréalières et fourragères de maïs (75% des surfaces irriguées), influent sur la sensibilité naturelle des cours d'eau aux étiages. Une situation de tension sur la ressource que le classement intégral du territoire en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) et la récurrence des d'usage restrictions soulignent<sup>7</sup>. L'assainissement des agricoles, terres notamment favorisé par la spécialisation des cultures, est un facteur aggravant. Bien que la création de nouveaux réseaux de drainage soit aujourd'hui anecdotique, le bassin reste marqué par l'héritage de cette pratique (réseaux anciens toujours actifs); les palus suivis des bassins versants de la Lidoire et la Conne sont particulièrement concernés.

Outre les activités agricoles, industrielles et domestiques, les usages territoriaux de type loisirs/sports nature et pêche, bien que dépendant de la bonne qualité de l'eau, des milieux naturels et des paysages, ont pu / peuvent en être des vecteurs de fragilisation. Tel est le cas de la pêche, à la fois par intensification des prises (l'esturgeon est l'exemple le plus remarquable) et par introduction d'espèces concurrentes envahissantes (le silure en premier lieu), et des activités nautiques qui, par montée en puissance de l'individualisme et/ou par mangue d'encadrement, donnent lieu à des comportements plus négligents vis-à-vis des milieux. Autre exemple emblématique d'usage inféodée à « une bonne environnementale», la baignade en Dordogne victime de désaffection-fermeture de sites par altération de la qualité des eaux en lien aux rejets en rivière et au bouchon vaseux.

### Des arbitrages à prendre

Si le raisonnement « marchand » a longtemps pris le pas sur la valeur environnementale en matière

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Après Seconde Guerre Mondiale.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Plus du doublement des surfaces irrigables entre 1979 et 2000 (+50% en Dordogne, +60% en Gironde).

<sup>7 10</sup> bassins versants sur 12 que compte le périmètre de ZRE « Dordogne », unité Dordogne aval, sont classés déficitaires : Eyraud-Barailler, Estrop, Conne, Couzeau, Couze, Lidoire, Seignal, Gardonnette, Caudeau, Louyre.

d'eau<sup>8</sup>, sa protection et sa valorisation passent dorénavant par **une relation « stock-flux » assez complexe** à analyser puisqu'exigeant d'intégrer à la fois:

- Le capital naturel (l'eau), soit un « stock » de ressources disponibles ayant le statut de biens publics locaux (Tiebout, 1956)<sup>9</sup>; la reproduction de ce capital est une condition nécessaire et indispensable.
- Les externalités positives perçues et appréciées par les personnes bénéficiant de ce capital.

Dans un contexte de bassin versant comme celui de Dordogne Atlantique où les affluents de la Dordogne ont à souffrir de périodes d'étiage de plus en plus sévères et récurrentes, la question de la préservation du capital eau, et donc d'équilibre entre disponibilité et besoins, s'impose. Un renvoi vers le concept d'adaptation de l'offre et de la demande (y compris biologique) qui pèse sur toutes les sphères d'usagers.

### Des projets de valorisation de la rivière et des berges et aménagements anthropiques

Sous l'impulsion de la politique nationale de redynamisation des villes moyennes¹0 et d'une attente sociale croissante vis-à-vis de l'environnement, des projets de restauration des berges, des cales et des quais sont menés ou en cours sur différentes villes riveraines de la Dordogne (Libourne, Bergerac, Castillon-la-Bataille, Sainte-Foy-la-Grande, ...). Si, le volet écologique relève plus de l'opportunité (réfection d'espaces inondables, de quais de mise à l'eau, construction de pontons de débarquement, ...) que de la vocation première des opérations, celle-ci participent néanmoins à valoriser l'espace rivière.

De même pour le développement du tourisme – notamment des croisières en Libournais, de la randonnée en bord de Dordogne – qui, né de volontés politiques de dynamisation territoriale, peuvent profiter aux milieux aquatiques et aux espaces naturels associés.

Au-delà des cours d'eau eux-mêmes, le territoire est riche de milieux naturels, parfois reconnus d'intérêt écologique, et supports de pratiques de loisirs-sports nature appréciées sur le territoire. Exemple emblématique, les *palus* considérés comme « un

éco-socio-système » riches de biodiversité et qui « annonce » l'estuaire (« l'antichambre l'estuaire »; Source : A. BRUN, P. GARCIAS & EPIDOR, 2015). Leur devenir n'est reste pas moins menacé, d'une part, sous l'effet de la dynamique métropolitaine et de stratégies divergentes au niveau local en matière de planification, d'autre part, en l'absence d'un projet territorial à l'échelle même des palus (Source : A. BRUN, P. GARCIAS & EPIDOR, 2015). Autres espaces singuliers, les plans d'accès publics et les carrières alluvionnaires post-exploitation, historiquement aménagées en lieux d'agréement pour la population<sup>11</sup> et, pour lesquels, la logique paysagère et écologique peut dorénavant prévaloir.

Le devenir de ces espaces n'en demeure pas moins menacé, tant sous l'effet de la dynamique territoriale (en particulier de la métropole bordelaise dans le cas des palus) et de stratégies divergentes au niveau local en matière de planification, que de l'absence de réels projets locaux intégrant la fragilité des équilibres écologiques<sup>12</sup>.

### LA RECONQUETE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

Malgré sa reconnaissance « Réserve de biosphère » par l'UNESCO, le capital écologique riche et diversifié du bassin de la Dordogne témoigne d'une érosion forte et continue sous l'effet des dynamiques d'aménagement du territoire. Ainsi, à l'échelle du bassin hydrographique Dordogne Atlantique, la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques constituent l'un des grands défis SDAGE (2016-2021, 2022-2027), de même que la limitation de « l'empreinte écologique des activités humaines » sur l'environnement via le SRADDET<sup>13</sup> de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'axe Dordogne

L'axe Dordogne, fort de la multiplicité de ses habitats, est particulièrement concerné par les ouvrages hydroélectriques du Bergeracois – Mauzac, Tuilières, Bergerac – qui constituent tout à la fois d'importants obstacles à la continuité piscicole et au transit sédimentaire. Si les équipements consentis face aux constats de mise en péril des espèces amphihalines<sup>14</sup> et à la volonté de

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> L'eau comme bien utile pour les usages sans considération particulière pour la biodiversité inféodée à cette eau.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Au sens d'accessibles à toutes personnes fréquentant un territoire donné et dont l'accès ne doit être ni rival, ni exclusif.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Le Ministère de la Cohésion des Territoires et celui de l'Economie et des Finances a présenté le 27 mars 2018 un plan de revitalisation des centres de villes moyennes baptisé « Action Cœur de Ville » (ACV). Dans ce cadre, ont été sélectionnées 222 villes de taille moyenne (222 sites et 229 villes, en tenant compte de quelques binômes, avec qui les préfets de département signeront une

convention-cadre engageant le ville-centre, son intercommunalité et divers partenaires (Source: CEREMA, 2018).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Sites de baignade et/ou parcours de pêche le plus souvent.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cas notamment de sites soumis à une forte demande sociale (loisirs, ...), objets de développement des EnR (Energies Renouvenables).

 $<sup>^{\</sup>rm 13}$  Schéma d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Alose, lamproie, anguille.

réintroduire le saumon<sup>15</sup>, depuis 1985 jusqu'à aujourd'hui<sup>16</sup>, ont marqué une nette amélioration de la migration des poissons, les taux de franchissement cumulé des trois barrages restent trop faibles au regard des conditions de renouvellement des espèces, y compris de la localisation et de la qualité des habitats de reproduction. Ceci est particulièrement le cas pour le Saumon atlantique, la Grande Alose et la Lamproie marine. Le cloisonnement induit par des ouvrages en travers, ajouté à la présence du silures, fragilisent plus encore la situation. Au cœur des débats depuis de nombreuses années. l'impact des ouvrages et la recherche de leur « transparence » en réponse aux enjeux de biodiversité sont discutés au travers de dispositifs particuliers que sont le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PlaGePoMi), la convention du Bergeracois, le projet Dordogne 2050 et avec lui la création d'un stade d'eaux vives à Bergerac.

Autre facteur majeur de fragilisation de la biodiversité estuarienne (Dordogne tidale), le bouchon vaseux d'origine naturelle mais d'ampleur croissante depuis les trois à cinq dernières décennies par effet cumulé de l'évolution du changement climatique et des actions anthropiques exercées sur le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire: hausse du niveau marin, abaissement de la ligne d'eau, baisse des débits avec intensification et allongement de l'étiage. Sur dernier point, la basse Dordogne est particulièrement concernée par les stockages via les grandes retenues hydroélectriques de l'amont et la modification du régime des débits. L'influence de la Garonne en termes de transfert de flux sédimentaires jusqu'à l'axe Dordogne ajoute à l'aggravation du bouchon vaseux qui s'exprime aujourd'hui tant en matière géographique, temporelle que physicochimique. Agissant comme un véritable « réacteur biogéochimique », il accroit le risque de bioaccumulation, de manque d'oxygène et d'abrasion des branchies chez les espèces planctoniques et halieutiques avec une mise en danger spécifique des crevettes blanches et des poissons migrateurs en Dordogne Atlantique.

Au-delà de son lit mineur, la Dordogne est caractérisée par un potentiel écologique de ses berges globalement limité pour cause notamment de :

- La fragmentation du linéaire consécutive aux aménagements lourds (palplanches, enrochements, ...) de protection contre l'érosion;
- L'édification des digues anti-crue en zone de palus;

- L'engraissement vaseux des bas de berge inhérent au bouchon vaseux;
- Pratiques en berges inappropriées et aggravatrices de l'aléa érosif;
- L'histoire « industrielle » de la Dordogne (gravières, hydroélectricité) responsable d'un fonctionnement hydromorphologique altéré de la rivière;
- La construction de bâtiments sur berges.

### Les affluents de la Dordogne

Le potentiel écologique du réseau hydrographique secondaire de la basse Dordogne, à l'instar des cours d'eau ruraux du district hydrographique Adour-Garonne, apparaît limité en lien avec une altération générale de leur fonctionnement naturel sur le plan hydromorphologique. La quasi-totalité des linéaires de cours d'eau est concernée. En cause :

- Les nombreux ouvrages transversaux (plus de 230 recensés; souvent de type seuils, moulins) limitant le transit sédimentaire et entravant la libre circulation des poissons;
- L'aménagement de nombreux biefs et dérivations ayant pour effet de réduire le débit d'écoulement du lit mineur de la section de cours d'eau concerné. La Couze, l'Engranne, le Gestas, l'Eyraud/Barailler sont les affluents de la Dordogne les plus concernés ;
- Les travaux d'hydraulique de type curage, recalibrage, reprofilage, busage, endiguement, ..., effectués en lien avec les politiques passées de remembrement et d'entretien du lit et des berges. Un interventionnisme pouvant aller de l'uniformisation des faciès, la déconnexion nappe/rivière, ..., jusqu'à la disparition totale d'une partie de cours d'eau par enterrement.
- Les plans d'eau artificiels, connectés ou en dérivation qui, en interceptant une partie des débits solide et liquide du cours d'eau, en altère son hydro(géomorpho)logie naturelle. Les cours d'eau affluents des palus, l'Escouach, le Seignal, la Gamage paraissent les plus concernés par les plans d'eau connectés et/ou sur nappe, ceux de la Lidoire et du Caudeau présentent des volumes de stockage maxima.
- Le drainage des zones humides, particulièrement dense dans les palus et sur les bassins versants de la Lidoire, la Conne, la Gardonnette, la Couze, la Virvée, le Gestas, la Gamage et le Seignal.

Les faibles débits d'étiage naturels, aggravés par les pratiques anthropiques, et la mauvaise qualité des eaux (notamment héritée de l'usage et de

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Disparu par suite de l'aménagement hydroélectrique des ouvrages de Mauzac et Bergerac.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Le dernier en date : la passe à poissons de Mauzac mise en eau en juin 2020.



l'occupation des sols) concourent à l'appauvrissement du potentiel écologique des cours d'eau affluents de la Dordogne.

### Les zones humides et autres espaces naturels associés aux cours d'eau

L'essentiel des espaces naturels du territoire Dordogne Atlantique présente des caractéristiques fortement liées aux milieux humides et se répartit en trois grands unités géographiques: les vallées alluviales (celle de la Dordogne en premier lieu), les marais fluvio-maritimes (palus) et les têtes de bassin versant

Entités rares à l'échelle du bassin versant mais de grand intérêt écologique<sup>17</sup>, les boisements et formations alluviales des îles-îlots et des marges du lit mineur de la Dordogne, de même que ses bras morts (16 couasnes dénombrés) sont victimes « collatérales » des dégradations écologiques subies par la Dordogne. Très dépendants de la dynamique et des niveau d'eau, ils apparaissent particulièrement sensibles aux modifications hydromorphologiques de la rivière (liées notamment à « l'industrialisation » du lit mineur de la Dordogne), à la réduction de ses débits d'écoulement et à l'aménagement du territoire.

Les palus, zone de transition terre-mer et constitués de marais desséchés cultivés18 ou prairiaux et de marais mouillés, forment la première zone d'intérêt humide du bassin par son importance surfacique les et services écosystémiques qu'elle procure. Néanmoins et faute de vocation reconnue, ces terres de palus éprouvent « le processus de métropolisation bordelaise » qui s'exprime par une interpénétration des espaces urbains et ruraux sans précédent (Source : A. BRUN & P. GARCIAS, 2015). Attrait pour un foncier financièrement accessible, redistribution spatiale des hommes et des activités mais aussi densification du maillage routier/ferroviaire favorisent « un urbanisme de zone qui perturbe les écosystèmes et dénature les paysages des palus » (Source: A. BRUN & P. GARCIAS, 2015).

En final, sous l'impulsion de l'urbanisation (spécifiquement dans l'axe de la vallée de la Dordogne et dans la couronne d'influence bordelaise) et de l'activité agricole<sup>19</sup> eu égard au caractère très rural du bassin, les espaces humides se sont résorbés et/ou dégradés au fil des années. Sur les 9% de surface qu'ils couvrent encore, moins de 50% d'entre eux présentent encore une typicité « humide » avec une forte prédominance de prairies humides (Source : cartographie EPIDOR, 2009).

En dépit de la révolution industrielle et des politiques d'aménagement qui SE accompagnées d'un certain nombre de stigmates (étalement urbain, ..., désembocagement), le territoire de Dordogne basse reste indiscutablement marquée par la présence de **l'eau**. Celle-ci participe amplement de l'identité du territoire, de la structuration des paysages et de la qualité de vie / du cadre de vie des habitants. Ces notions restent néanmoins insuffisamment incarnées et reconnues pour fonder ou consolider une vision collective et partagée du territoire.

La (re)connaissance de la richesse patrimoniale demeure souvent partielle et sans lien, au risque d'offrir une image éloignée de la réalité. Ainsi, pour exemple est-il observé :

- Une certaine ignorance de la pluralité des visages de la Dordogne (« de la rivière encaissée à la rivière fleuve »);
- Une tendance à «l'effacement » de ses tributaires (la Dordogne majestueuse et «le reste »):
- Un certain anonymat des espaces naturels bénéficiant ou non de classements au titre de la protection de l'environnement, ainsi que des éléments de la richesse vernaculaire liée à l'eau.

Par ailleurs, la simplification des parcellaires, la disparition des bocages, la mise en culture des palus, ..., la privatisation des berges, autant de pratiques qui ont estompé les repères culturels et sociétaux du bassin et, consécutivement, altéré leur importance symbolique dans la construction de l'identité territoriale. Des tentatives de réappropriation se font jour actuellement (via les SCoT, PLU, ...) mais restent modestes et peu coordonnées.

LA RICHESSE PATRIMONIALE, LES IDENTITES PAYSAGERES, LEUR MISE EN VALEUR ET LA NOTION D'APPARTENANCE AU TERRITOIRE

Dimension paysagère unique et partie intégrante du patrimoine culturel local également.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Vignes, céréales dont maïs essentiellement.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Plus précisément de l'exercice de la viticulture, de la céréaliculture et de la populiculture.



# Chapitre Z

Les enjeux sectoriels relatifs à la qualité de l'eau et de la ressource — Les défis techniques et économiques



Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 entérine un report d'atteinte « du bon état », post-2015, pour une très grande majorité des masses d'eau (83% au total) du bassin Dordogne Atlantique en référence à la DCE<sup>20</sup> (Tableau 1).

Report d'échéance	Masses d'eau superficielles	Masses d'eau souterraines
2021	38 %	30%
2027	45%	40%

Tableau 1 : Report d'échéance de l'objectif de « bon état » des masses d'eau superficielles et souterraines du SAGE Dordogne Atlantique

Les déclassements au titre de la DCE sont majoritairement à rattacher :

- <u>Pour les eaux superficielles</u>, aux pollutions diffuses (phytopharmaceutiques en premier lieu) et aux effets cumulés des altérations hydromorphologiques.
- Pour les eaux souterraines, aux pollutions diffuses (phytopharmaceutiques, nitrates) qui impactent tout particulièrement les nappes libres (dont les alluvions de la Dordogne) et peu profondes<sup>21</sup>.

Les prorogations aux attendus européens, loin de signifier une tolérance à retarder la conduite des actions, insiste sur le temps utile pour un retour à un meilleur équilibre environnemental: agir sur un plus long terme pour espérer inverser la tendance.

### LA DIMINUTION DES POLLUTIONS ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE : LA QUALITE DES EAUX

### L'axe Dordogne

L'axe Dordogne est caractérisée par une absence de linéarité dans la qualité des eaux entre l'amont et l'aval et selon les paramètres références:

- Pour l'état écologique : le paramètre biologique est particulièrement déclassant de l'amont à l'aval. Pour la Dordogne tidale, après confluence avec l'Isle, ce sont tous les paramètres physicochimiques qui le sont.
- Pour l'état chimique: les données semblent rendre compte de sections plus impactées les unes que les autres, en premier lieu la section la plus aval (station de Saint-Pardon) et la section représentative du Bergeracois.

Malgré une forte capacité de dilution (débits soutenus), les écarts au seuil dit de « bon état » illustrent une situation de déséquilibre<sup>22</sup> face aux différents flux polluants directs ou indirects, y compris par apports des affluents (voir paragraphe suivant), mais également depuis le bassin Dordogne amont et l'estuaire de la Gironde (échanges fluviomaritimes).

En comparaison de toutes les masses d'eau du territoire, la Dordogne présente une qualité globale assez satisfaisante, obtenue vraisemblablement grâce à des stations d'épuration de rendements améliorés cette dernière décennie. Un état qualitatif manquant toutefois de « robustesse » au regard de l'évolution « en dents de scie » de certains paramètres (témoin d'instabilités) et ayant à souffrir de défaillances persistantes des systèmes d'assainissement<sup>23</sup> ainsi que de flux polluants<sup>24</sup> en augmentation au fil du temps (voir paragraphe suivant).

### Les affluents de la Dordogne

Globalement, les affluents se situent toujours en deçà, voire très en deçà, des seuils du « bon état » tels que définis par la DCE (Figure 3), ceci malgré des améliorations indéniables mais très disparates d'un cours d'eau à un autre. Une situation qui trouve son origine dans :

- La persistance des rejets directs dans les milieux récepteurs sans réelle capacité de dilution ni d'autoépuration. Parmi eux, les rejets traditionnels de stations d'épuration (domestique et autres) et ceux émanant des réseaux de drainage.
- Les apports polluants d'origine diffus, en lien majoritairement aux phytopharmaceutiques (recours en agriculture ne faisant plus débat et assez généralisé sur le territoire à forte dominante agricole-viticole).

Au regard des chroniques qualité<sup>25</sup>, tous les tributaires de la Dordogne sont à la fois impactés et pourvoyeurs de phytopharmaceutiques et de métaux lourds; le Gestas, le Caudeau, le Seignal et le Grand Rieu sont particulièrement altérés par les phytosanitaires. Les excès en nitrates, généralisables à un grand nombre de tributaires, affectent surtout : la Conne, le Couzeau, la Gardonnette et le Grand Rieu. Concernant les polluants de type industriels, le Gestas est sans

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> La Directive Cadre sur l'Eau, adoptée le 23 octobre 2000 (DCE/n°2000/60/CE), institue une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats. A cet effet, elle demande de veiller à l'atteinte du « bon état » des masses d'eau en 2015. Des dérogations en matière d'échéance (report de date à 2021 ou 2027) ou d'objectifs (ambitions revues à la baisse) sont possibles mais nécessitent justification.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Etat quantitatif « mauvais », au sens de la DCE, pour les nappes plus profondes (particulièrement de l'Eocène centre et des calcaires Campano-Maastrichtien).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Autrement dit une insuffisance dans la capacité auto-épuratoire des eaux de la Dordogne.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Notamment de collecte pour Libourne et Bergerac.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Pollutions concentrées et diffuses, d'origine domestique, agricole et industrielle.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Selon l'état des lieux 2019 du futur SDAGE 2022-2027 : état écologique extrapolé pour 35 stations, mesuré pour 27 stations ; état chimique inconnu pour 44 stations, mesuré pour 18 stations.



commune mesure le plus contaminé, suivi de la Couze, le Seignal, la Lidoire et le Caudeau.

La qualité biologique, si elle demeure imprécise en raison de manque de mesures<sup>26</sup>, est globalement assez peu satisfaisante et très instable selon les cas et/ou les années considérées.

Plus de deux tiers des cours d'eau affluents présente une qualité biologique moyenne à mauvaise: « déqualification » avant tout imputable au potentiel d'habitats, puis aux problèmes de qualité et/ou quantité.

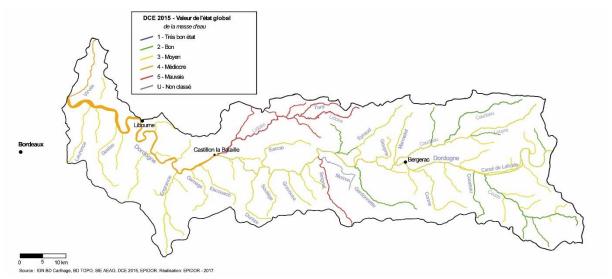


Figure 3 : Valeur de l'état global des masses d'eau superficielles – Périmètre du SAGE Dordogne Atlantique

### La nappe alluviale de la Dordogne

La masse d'eau de la nappe alluviale de la Dordogne est reconnue « en mauvais » état chimique selon la DCE, avec pour paramètres déclassants les phytopharmaceutiques et les nitrates. L'abandon historique d'un certain nombre de captages alimentaires le confirme et témoigne de sa vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface : impact des pollutions diffuses inhérentes tout à la fois aux activités agricoles et industrielles, voire aux transports routiers.

#### LA DIMINUTION DES POLLUTIONS ET L'ATTFINTE DES **OBJECTIFS** DCF: L'ASSAINISSEMENT ET LES REIETS

### La collecte et le traitement des eaux usées domestiques

64% des logements du bassin sont raccordés (184 collectivités concernées) aux 134 STEU<sup>27</sup> dénombrés, dont seuls 104 intéressent réellement le SAGE.

Les éléments de bilan du parc collectif existant<sup>28</sup> font état d'une faible proportion de non-conformité et/ou de performance défaillante des installations (collecte + dispositifs de traitement); les deux pôles Outre la question de performances des dispositifs d'assainissement, les chroniques témoignent d'apports croissants en éléments azotés, par rejets des STEU, au réseau hydrographique superficiel du bassin Dordogne Atlantique. De même pour les paramètres DBO5, DCO et MES qui, corrélativement, induisent une hausse de la consommation en oxygène des eaux<sup>29</sup>. Les stations d'épuration de Libourne, Pineuilh, Lalinde et Mouleydier, de milieu de rejet la Dordogne, sont les principales contributrices en matière de flux polluants.

Parmi les STEU collectives que compte le territoire, 14 d'entre elles reçoivent également des eaux usées industrielles dont plus de 50% relèvent de l'activité agroalimentaire (dont viticulture). Non équipées de

urbains de Bergerac et de Libourne sont notamment concernés. En matière d'impact sur les milieux récepteurs et considérant le cumul des points de rejet ainsi que la faiblesse des débits d'étiage, ce sont 8 milieux récepteurs qui sont susceptibles d'être fragilisés, soit la Dordogne et sept de ses affluents dont la Couze, la Charente et le ruisseau de Cante-Rane particulièrement vulnérables aux flux polluants.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Absence de généralisation des suivis sur l'ensemble du réseau hydrographique secondaire et chroniques incomplètes, notamment pour ce qui est des indices IBMR (macrophytes) et IPR (poissons). <sup>27</sup> Station de Traitement des Eaux Usées.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Stations d'épuration en majorité de faible capacité nominale (entre 200-2000 EH; seules 4 stations de plus de 10 000 EH; Bergerac, Pineuilh, Libourne et St-Loubès) et d'âge jeune (1/3 de moins de 10 ans. 1/3 entre 10-19 ans)

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Principe de l'autoépuration naturelle des eaux rejetées.



traitement tertiaire, elles semblent peu voire inefficaces pour éliminer les micropolluants hydrophiles comme les pesticides ou les médicaments (Source : C. BRIAND, A. BRESSY & al., 2018). Sept milieux récepteurs sont concernés, en premier lieu La Dordogne, et secondairement 6 de ses affluents : Le Grand Balat, La Gamage, La Gardonnette, La Laurence, Le Gestas et le ruisseau de Cante Rane.

### L'assainissement des effluents industriels et agroalimentaires

Malgré un état de l'art déficient, le territoire du SAGE apparaît confronté, a minima, à 200 sites en activité et avec rejet direct de leurs eaux usées en rivière. La très grande majorité intéresse l'agroalimentaire, plus spécifiquement la viti/viniculture. Une situation qui affecte une quarantaine de cours d'eau, particulièrement la Dordogne et l'Engranne suivis de la Soulège, la Durèze et le Gestas. Autre pourvoyeuse d'importants flux polluants, l'industrie lourde (chimie, métallurgie, ...) très présente dans le Bergeracois.

L'état des lieux DCE 2019 cible, pour actions prioritaires, exclusivement les chais vinicoles de Gironde (et bassins versants associés), à l'exception de la conserverie de Bergerac.

### LA DURABILITE DE L'OFFRE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE D'EAU POTABLE

### Le patrimoine technique

A ce jour, la gestion de l'eau potable, organisée à un échelon souvent local<sup>30</sup>, permet d'assurer la satisfaction des besoins en eau de la population; 100% de l'eau captée est issue des ressources en eau souterraine (4/5ème à partir des nappes profondes). Un modernisme<sup>31</sup> semble toutefois nécessaire, tant pour anticiper les questions d'avenir (évolution démographique, gestion de crises, changement climatique) qu'assurer plus de professionnalisation des EPCI dans renforcement de compétence eau<sup>32</sup>. Le schéma stratégique départemental d'alimentation en eau potable en Gironde (lancé en février 2020) et le schéma ressources de la Dordogne (adopté en 2020) constituent des documents importants dans cette perspective.

<sup>30</sup> A rapprocher du caractère très rural du bassin.

En dépit du taux de protection de 100% des captages d'alimentation en eau potable prévu par la loi<sup>33</sup>, le bassin Dordogne Atlantique présente une déficience certaine en la matière. Une forte hétérogénéité de situation, possiblement lié aux différences de contextes hydrogéologiques, existe entre les départements<sup>34</sup>.

La qualité des eaux exploitées à usage alimentaire n'en est pas moins bonne, globalement, ce qui n'exclut pas des signes d'altération. Là aussi, les constats varient entre Dordogne et Gironde. Les eaux brutes et distribuées en Gironde sont de qualité foncièrement plus conformes aux exigences sanitaires, a contrario de la Dordogne où la tendance témoigne d'une altération croissante des eaux par les phytopharmaceutiques. Une situation en lien notamment avec des choix stratégiques différents: la Gironde privilégie les souterraines profondes naturellement protégées, mais potentiellement en déficit quantitatif (Eocène particulièrement) tandis que la Dordogne maintient la diversité de ressources au risque de leur atteinte vis-à-vis des pollutions de surface. La vulnérabilité qualitative et/ou quantitative des principales ressources AEP<sup>35</sup> du bassin, en outre, est soulignée par la reconnaissance de trois territoires « stratégiques » en matière d'eau potable (SDAGE Adour-Garonne 2009-2015)36:

- Les aquifères de l'Eocène Nord Adour-Garonne et des calcaires du sommet du Crétacé supérieur classés en ZPF ou Zones à Protéger pour le Futur;
- L'aquifère des alluvions de la Dordogne classé en ZOS ou Zone à Objectifs plus Stricts.

### La durabilité de l'alimentation en eau potable

Si l'alimentation en eau potable des populations est aujourd'hui assurée, il n'en demeure pas moins que des interrogations émergent, voire persistent, quant à la pérennité du modèle d'exploitation des eaux souterraines en place. Pour cause, l'importante dépendance du territoire vis-à-vis de la nappe de l'Eocène (parties captive<sup>37</sup> et libre<sup>38</sup>) – à hauteur d'environ 70% du total prélevé – et la tension croissante attendue en matière de demande en eau. Sur ce point, évolution démographique croissante dans l'axe de la Dordogne et au niveau

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Au sens d'une modernisation du système de gestion actuelle de l'eau potable.

<sup>32</sup> La loi NOTRe complétée de la loi Ferrand (n°2018-702) devraient favoriser la prise de compétences « eau potable » et « assainissement » par les communautés de communes à échéance 2026.

 $<sup>^{\</sup>rm 33}$  Attendu du  $^{\rm 3\acute{e}me}$  Plan National Santé Environnement (PNSE) adopté en juin 2014.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Le département de la Dordogne accuse un retard certain dans les procédures de DUP ou Déclaration d'Utilité Publiques des ouvrages

existants; ouvrages non couverts deux fois plus nombreux qu'en Gironde.

<sup>35</sup> Alimentation en Eau Potable.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Classement reconnaissant la nécessité de mise en œuvre d'outils de gestion qualitative et quantitative pour garantir la protection et pérennité de la ressource.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Système dit « Eocène Adour-Garonne ».

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Système peu profond dit « Blayais-Eocène » (nappe correspondant aux zones d'affleurement de l'Eocène et de l'Oligocène).



des pôles urbains (Bergerac, Libourne, Bordeaux) et changement climatique devraient exacerber la tension d'ores et déjà existante sur les ressources, particulièrement sur l'Eocène qualifiée de déficitaire<sup>39</sup> depuis plusieurs décennies mais aussi favoriser l'optimisation de l'existant et la recherche de ressources complémentaires et/ou de substitution<sup>40</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Ressource en eaux souterraines prise en charge dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde.

 $<sup>^{\</sup>rm 40}$  Les débats sur la nappe alluviale de la Dordogne, tant en Dordogne qu'en Gironde, en sont le témoin.



# Chapitre 3

Les enjeux sectoriels relatifs aux risques hydrologiques — Les défis climatiques et de gouvernance aménagement



### L'ACCEPTATION ET L'ADAPTATION AU RISQUE D'INONDATION PAR LA DORDOGNE ET SES AFFLUENTS

Qu'il s'agisse de la Dordogne ou de ses tributaires, les cours d'eau du territoire SAGE sont concernés par des crues dites lentes, à caractère fluvial ou fluviomaritime selon les cas, et survenant plutôt en hiver ou au printemps.

### La connaissance et la prise de conscience du risque

Axe majeur et de concentration des enjeux, la Dordogne voit la connaissance et la prise de conscience du risque inondation progresser au fil des années. Le réseau de surveillance des débits et des hauteurs d'eau permet tout à la fois, un suivi « en temps réel » de la situation hydrologique et, une analyse statistique robuste des crues. La crue de 1944 est généralement retenue comme référence dans les PPRi<sup>41</sup> des communes riveraines de la Dordogne<sup>42</sup>. De même, les limites d'influence entre les niveaux d'aléas fluviaux et maritimes (Fronsac et Pessac-sur-Dordogne), ou encore l'incidence de la chaîne hydroélectrique de haute Dordogne en matière de régulation des débits<sup>43</sup> sont bien connues.

Le maillage de repères de crue contribue à l'information et cultive la mémoire des catastrophes passées. Une acculturation au risque d'autant plus importante dans un contexte de changement climatique et sur un territoire, comme celui de Dordogne Atlantique qui connait d'importantes mutations démographiques (lien avec la métropolisation bordelaise). Malgré ces dispositifs auxquels s'ajoutent la prévision (« vigilance crues »), force est de constater un certain « étonnement » des populations à chaque survenue de crise majeure.

A contrario de l'axe Dordogne, ses affluents (hors Isle et Caudeau) souffrent d'une méconnaissance du risque inondation: aucune cartographie informative ou réglementaire, absence de suivi généralisé de leurs hauteurs d'eau et débits ou d'une réelle procédure de surveillance (à l'exception de certains secteurs couverts par Vigicrues Flash; information automatisée). Une situation qui conduit souvent à mésestimer, voire à omettre les aléas inondation dans les documents d'urbanisme et les aménagements notamment, mais également à un traitement très hétérogène de l'exposition du territoire aux crues. Une accentuation de l'inondabilité des terres riveraines des cours d'eau

affluents est observée en lien avec l'artificialisation (reprofilage, busage, ...) des cours d'eau, aux apports par érosion/ruissellement et au drainage des sols (Source: dires d'acteurs et retours d'expérience).

### La vulnérabilité des populations aux crues de référence

La population exposée au risque inondation, qui n'a eu de cesse de s'accroitre malgré un infléchissement lié à l'instauration des PPRi<sup>44</sup>, représente aujourd'hui environ 10% de la population totale du territoire; la grande majorité (8.5%) est concentrée sur les rives de la Dordogne. Géographiquement trois secteurs concentrent un maximum d'enjeux humains (Sources: TRI de Libourne, TRI de Bergerac): le Libournais, le Pays Foyen et le Bergeracois.

Malgré le caractère peu urbain du bassin Dordogne Atlantique, le maillage et la concentration croissante d'une grande part des enjeux socio-économiques en basse vallée de la Dordogne font que les impacts et les conséquences des crues de la Dordogne dépassent les seules zones inondées. La fragilisation du territoire est renforcée par le caractère inondable de certains tronçons routiers et ferroviaires (très majoritairement en Libournais) et du réseau électrique très pénalisant, en cas de dysfonctionnement, pour les autres réseaux (AEP, assainissement, etc.).

Si la proportion des enjeux humains entre l'axe Dordogne et ses bassins versants affluents semble être sans commune mesure aujourd'hui, il n'est pas exclu que la différence s'estompe peu à peu à l'avenir. Une tendance d'ores et déjà observée et qui s'explique par une pression foncière croissante (particulièrement autour des pôles urbains<sup>45</sup>) ainsi qu'une méconnaissance et/ou sousestimation des aléas inondation.

### Le cas des palus : territoire endigué

Les palus, historiquement terres gagnées sur la mer à des fins agricoles, sont dotés d'un système d'endiguement soit un linéaire de digues de plus de 82 km, très majoritairement en terre et d'état très variable. Perçus comme protection suffisante pour prévenir des inondations, au fil des années, les ouvrages ont vu les enjeux se démultiplier sur les terres situées à leur arrière. Une situation aujourd'hui remise en question par manque de cohérence et hétérogénéité du dispositif:

 tant dans ses objectifs de protection (nombreuses zones de faiblesse<sup>46</sup>, niveau de

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Plans de Prévention des Risques inondation.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> En amont du barrage de Bergerac, la crue de référence est plutôt celle de 1843, d'occurrence centennale mais mal renseignée.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Principe « d'effacement » des crues ordinaires, c'est-à-dire d'occurrence inférieure ou égale à 10 ans.

<sup>44</sup> Plans de Prévention des Risques inondation; 7 sur l'axe Dordogne

<sup>45</sup> Couronne bordelaise, Libourne et Bergerac.

Exprimées notamment par des zones de brèches, d'effondrements partiels, ..., lors des évènements survenus ces 10 dernières années.



protection inférieur à une crue d'occurrence quinquennale);

- dans ses modalités de gestion (absence d'entretien pérenne des digues et ouvrages annexes, transfert de compétence aux EPCI via la GEMAPI);
- que dans l'exposition croissance et inéluctable du secteur à l'élévation du niveau des mers par effet du changement climatique.

Un état de fait notamment souligné par l'épisode de crue du 4 février 2021<sup>47</sup>, lequel a mis en exergue le relatif isolement/enclavement subi par le territoire lors des inondations et la nécessaire culture du risque.

### La Directive Inondation

Le territoire est couvert par une imbrication d'outils, réglementaires notamment, et de schémas de programmation permettant d'intégrer le risque inondation :

- 10 PPRi prescrivant des dispositions constructives sur les bâtiments à venir;
- 2 TRI TRI de Libourne, TRI de Bergerac donnant lieu à deux stratégies d'actions définies en concertation;
- 1 PAPI<sup>48</sup> couvrant l'intégralité du bassin de la Dordogne (hors estuaire).

De même, l'intégration du risque dans les politiques sectorielles d'aménagement et de gestion des eaux est-elle favorisée via :

- Les DICRIM<sup>49</sup> et les PCS<sup>50</sup> rendus obligatoires dans les communes couvertes par un PPRi;
- Les PCA<sup>51</sup> des services publics utiles à la gestion transversale et coordonnée des actions au sein des collectivités en cas de crise majeure.

Un ensemble de mesures qui, en final, s'avère présenter des limites (particulièrement pour ce qui est de la résilience: conditions de vie pendant et post-crue) et défaillances (en témoignent les retours d'expérience) imputables tout à la fois aux échelles de référence (cas des PCS), aux hétérogénéités de couverture et de traitement d'un secteur à l'autre, ...

La Directive « inondation » constitue en ce sens une réelle opportunité d'engager le travail collaboratif requis pour optimiser la prise en charge du risque. Elle doit favoriser l'émergence d'une gouvernance « d'échelle intermédiaire » pertinente, qui manque dans ce domaine.

## LA DIMINUTION DU RUISSELLEMENT ET DE SES IMPACTS

### La gestion des eaux pluviales aujourd'hui

Malgré une évolution positive ces trente dernières années en matière de développement de modèles de gestion des eaux pluviales innovantes, écologiques et plus efficaces, ces approches peinent à voir le jour pour des raisons aussi multiples que le manque de savoir-faire, la crainte des maîtres d'ouvrage, ....<sup>52</sup> La prévalence du « tout tuyau » est ainsi toujours de mise: les eaux pluviales sont et demeurent une affaire de flux à canaliser et non une ressource utile à la collectivité (réalimentation des nappes, évapotranspiration, ...). Une thématique qui abordée sous l'angle quantitatif échappe au regard d'acteurs tout aussi concernés, à l'exemple des gestionnaires GEMAPI, des architectes, des paysagistes, ...

Une politique qui s'avère couteuse pour les collectivités sans leur assurer une suppression du risque du fait même de : la tendance à concentrer les flux, le raccordement systématique aux réseaux existants<sup>53</sup>, la méconnaissance encore trop commune du patrimoine et de ses modalités d'interconnexions/de fonctionnement.

### Des facteurs aggravants

Qu'il s'agisse de l'imperméabilisation des sols ayant accompagnée l'extension des aires urbaines (+11.5% entre 2000-2009; Source: Observatoire NAFU), de l'usage agricole des sols profondément modifié après-guerre<sup>54</sup> dans une logique d'hyperproductivisme, voire de l'évolution des pratiques forestières<sup>55</sup>, autant de facteurs d'aggravation du ruissellement sur le territoire. Au regard, tant de l'occupation des sols que de la cartographie récente des « chemins de l'eau » (Source : EPIDOR, 2021), le bassin Dordogne Atlantique apparaît plus massivement soumis aux impacts des activités agricoles/sylvicoles en matière de ruissellement: sur les 17% de la surface totale du basin cartographiés « zones inondables potentielles », un peu moins de 73% et de 17% est respectivement occupé par des territoires agricoles et des forêts.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Fréquence 25 ans à Pessac-sur-Dordogne.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Plans Communaux de Sauvegarde.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Plans de Continuité d'Activités.

Des initiatives communales au travers des OAP (principe de rétention, ...) ou de projets de désimperméabilisation des espaces publics existent mais ne sont pas généralisées.

 $<sup>^{\</sup>rm 53}$  Usage qui date des années 1950 mais qui tend aujourd'hui à être abandonné.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Seconde Guerre mondiale.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Recours au coupes rases communément évoqué par les acteurs territoriaux du SAGE.



## LA RECURRENCE ET L'INTENSITE CROISSANTES DES ETIAGES

Un état de fait convenu mais nécessitant une gestion anticipatoire

Le bassin Dordogne Atlantique, certes vulnérable dans son intégralité aux sécheresses et à l'étiage de ses cours d'eau, est marqué par:

- Une sécurisation des débits de l'axe Dordogne grâce à la garanti d'un débit minimum réglementaire à Argentat, à Hautefage sur la Maronne et à Nèpes sur la Cère. La mobilisation des réserves existantes au niveau des barrages hydroélectriques est néanmoins posée eu égard à l'aggravation des évènements de crise et aux conséquences induites (environnementales et économiques).
- Une sensibilité forte et croissante des cours d'eau affluents: une ressource non maitrisée par opposition à la rivière Dordogne. Fortement dépendants de la pluviométrie, ils sont également affectés par la pression de prélèvements (essentiellement agricoles) laquelle est susceptible d'étirer l'assec dans le temps et dans l'espace (fragilisation écologique associée). Estrop, Seignal, Cavérieux, Conne, Lidoire, Louyre et Virvée sont particulièrement exposés aux assecs.

Les observations, classements et chroniques des restrictions d'usage montrent que la sévérité des étiages des affluents de la Dordogne (y compris ceux hors réseau de mesure) ne revêt pas un caractère exceptionnel mais ordinaire avec, vraisemblablement: un allongement de la période de crise (de juillet jusqu'après mi-octobre), une extension des linéaires des cours d'eau impactés. Un constat qui souligne l'importance d'une véritable gestion anticipatoire où la réactivité de la réponse collective doit être en phase avec la réactivité du cours d'eau.

### Des usages aggravants et menacés

Si les débits d'étiage semblent devoir diminuer de 20 à 30% d'ici 2050 sous **l'effet du dérèglement climatique** (*Source*: *Dordogne 2050, EPIDOR*), deux autres grands facteurs d'influence anthropiques sont également identifiés:

- L'altération du bon état des sols, en particulier de leur rôle de régulation des transferts d'eau et de leur potentiel de stockage de l'eau. En cause principalement, l'effet conjugué des différentes pratiques agricoles depuis plusieurs décennies<sup>56</sup>.
- L'artificialisation des caractéristiques hydrogéomorphologiques/hydrologiques des

cours d'eau, et avec elle, la modification des échanges nappe/rivière. Pour cause les travaux d'hydrauliques en rivière, la création d'étangs et/ou de retenues collinaires, la détérioration/la destruction des zones humides et les prélèvements en eau d'irrigation.

Outre la fragilisation de la biodiversité afférente aux milieux aquatiques, la remise en question des usages (dont l'assainissement) et du respect des objectifs de la DCE<sup>57</sup> se pose dès à présent.

 $<sup>^{\</sup>rm 56}$  Excès de travail mécanique, absence de couverture végétale hivernale, drainage, ...

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Directive Cadre sur l'Eau.

# Chapitre 4

Le diagnostic stratégique : le territoire et les acteurs du SAGE au carrefour de 10 enjeux intégrateurs



Elaborer le SAGE implique de se fonder sur une vision stratégique d'ensemble permettant de distinguer, face à une diversité de préoccupations, quels sont les grands types de difficultés à traiter et, conséquemment, les leviers à mobiliser. Ainsi, à partir des enjeux sectoriels précédemment exposés et sur la base de séances de travail collectives – en CLE et en commissions thématiques – le diagnostic stratégique du SAGE peut être formulé comme la combinaison de 10 enjeux intégrateurs intéressant :

- D'une part, les enjeux sectoriels susvisés ;
- D'autre part, les trois déterminants caractéristiques de la dynamique territoriale<sup>58</sup>.

La question de la pertinence desdits enjeux a notamment été éprouvée sous l'angle de leur légitimité et de leur opportunité: quelles pistes d'action potentielles? quel lien avec le(s) politique(s) associée(s) aujourd'hui effectives?

Parmi les 10 enjeux, et sans ordre de priorisation, 6 d'entre eux sont rattachés à une notion de territorialisation tandis que les 4 autres sont plus thématisés.

Un onzième enjeu, non intégrateur et décliné comme suit, vient les compléter: « Contribution à la mise en œuvre du SDAGE et de la DCE: les figures imposées ». Au travers de cet enjeu sont incluses les problématiques territoriales ne pouvant être considérées comme primordiales et/ou ayant déjà fait l'objet de nombreuses actions.

### LES ENJEUX DITS « TERRITORIALISES »



### 1/ Un patrimoine naturel et culturel à préserver :

- L'eau comme fil conducteur ou trame
- Des terres gagnées sur la mer
- Des hectares de zones humides d'intérêt écosystémique et historique.

### 2/ Un espace à partager et à vivre :

- Territoire de contraste en recherche d'équilibre : entre développement et environnement
- Une histoire très inféodée aux activités humaines
- Territoire à identité et à patrimoine forts mais encore mal (re)connu.
- Espace de transition : terre & eau / Bordeaux & Libourne / urbain & rural.

### 3/ Des liens à développer :

- Un espace orphelin de gestion
- Un territoire d'inter-SAGE, fragile et nécessitant des interventions humaines pour persister.



- Des marqueurs physicochimiques (O2, T°C, turbidité)
- Une barrière chimique et physique pour la faune halieutique
- Une tendance à l'allongement dans le temps et l'espace
- Influence des transferts de flux depuis la Garonne.

### 2/ Un processus accentué par l'action humaine :

- Hydrologie de la Dordogne influencée par le modèle d'exploitation de la chaine hydroélectrique du bassin
- Influencé inter-bassin de la Garonne : prélèvements agricoles
- Modification du profil du lit mineur par exploitation de granulats
- Modalités d'aménagement territorial et d'occupation des sols

### 3/ Une solidarité inter-bassins :

- Le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire concerné
- Des débits objectifs fixés par le SAGE Estuaire
- Déficit hydrologique estival reconnu et intégré dans les outils SAGE et PGE en Garonne (irrigation)
- Apports en basse Dordogne sous dépendance du modèle de production hydroélectrique des BV amont (Dordogne amont, Maronne, Cère et Vézère)
- Estuaire et Dordogne amont, des attendus doubles mais un levier commun d'action pour l'axe Dordogne: le débit.

Le

bouchon

vaseux

de l'aménagement ; les incertitudes liées à l'exceptionnel et au long terme.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Les équilibres fragiles entre usages, entre usages et milieux; les questions diffuses et émergentes au sein des politiques de l'eau et





#### 1/ Un support essentiel à la vie :

- Triptyque interdépendant « nappe/rivière/zones humides »
- Exploitation à hauteur de 73% pour l'irrigation agricole (25% pour l'AEP, 2% pour l'industrie)
- Support de vie (biodiversité, usages) et plus largement de structuration des paysages et d'occupation des sols.

### 2/ Une nappe souffrant d'un manque de (re)connaissance :

- Abandon historique des captages AEP sollicitant la ressource
- Altération de la qualité des eaux (nitrates, phytosanitaires)
- Une plaine alluviale concentrant l'essentiel des activités humaines et victime de tension foncière
- Connaissance scientifique limitée de la ressource.

#### 3/ Un atout pour l'avenir :

- Ressource de potentiel variable mais réelle alternative pour l'AEP
- Ressource de substitution et/ou de complément visée par les départements (tension sur l'Eocène, anticipation/adaptation au changement climatique)
- Triptyque « nappe/rivière/zones humides » servant de « baromètre » aux pressions exercées.



### 1/ Des affluents à réhabiliter dans la conscience collective :

- Une Dordogne « dominante » par contraste aux affluents « estompés »
- Des secteurs de confluences négligés, abandonnés voire oubliés
- Des cours d'eau vus comme des « couloirs d'eau utile, voire dangereuse » plutôt que comme des réservoirs de biodiversité.

### 2/ Des supports pour nombre d'activités :

- Nombreux usages dépendants des affluents
- Des cours d'eau qui enrichissent la pluralité des habitats de la Dordogne
- Sévérité et récurrence des étiages naturels (jusqu'aux assecs) aggravée par les activités humaines et les fragilisant par ailleurs.

### 3/ Des espaces au potentiel de biodiversité non négligeable :

- Des classements environnementaux valorisant le rôle de corridor écologique de certains tronçons
- Des supports de biodiversité (ordinaire, emblématique) mais toujours fortement menacés (hydromorphologie, qualité des eaux, ...)
- Des cours d'eau de faibles dimensions mais qui font réseau (paysages, lien à la Dordogne, ...).

### 1/ Des zones naturelles riches sur l'axe Dordogne :

- Bassin riche de milieux propices au cycle de vie des grands migrateurs amphihalins, cependant avec un nombre restreint de frayères et d'habitats réellement actifs
- Hydrosystème marqué par une dynamique sédimentaire perturbée
- Réajustement hydromorphologique ralenti par artificialisation des débits solide et liquide; renouvellement des sites de frayères et d'habitat menaré

### 2/ Une faune piscicole emblématique :

- Population piscicole éminemment représentative de la richesse du patrimoine naturel du bassin
- Huit espèces de grands migrateurs amphihalins
- Un tiers des espèces piscicoles objet de textes (inter)nationaux visant à assurer leur statut et leur préservation
- Malgré leurs aménagements, des barrages bergeracois comme l'une des causes historiques majeures de la chute des stocks de migrateurs.

### 3/ Une responsabilité à partager :

- Un patrimoine halieutique unique qui impose la responsabilité territoriale
- Des habitats indispensables au cycle de vie de la faune piscicole
- Une reconnaissance « Réserve de Biosphère » supposant une conservation de la biodiversité et son utilisation durable par l'Homme
- La pérennisation de l'activité de pêche professionnelle, pilier de l'histoire et de la culture locales
- Un engagement historique et multi-acteurs pour que le bassin de la Gironde demeure un sanctuaire pour l'Esturgeon européen
- Un engagement européen (LIFE Dordogne) confortant la valeur patrimoniale de la rivière, de ses annexes alluviales et des migrateurs
- Une altération de la richesse naturelle multifactorielle (barrages, bouchon vaseux, concurrence entre espèces, ...).







### 1/ Un territoire « Réserve de Biosphère » :

- L'axe Dordogne, « colonne vertébrale » de cette reconnaissance
- Labellisation sans réels marqueurs (macarons, sites « fenêtres », ...).

#### 2/ Un espace rare et multiple :

- Une Dordogne « plurielle » souvent méconnue et/ou peu mise en valeur (avec hétérogénéité de classement environnemental)
- Des espaces de confluence Dordogne-affluents sans existence : entre oubli et abandon
- Aucun maillage de la zone Natura 2000 Dordogne et des espaces de corridors classés et/ou protégés des affluents.

### 3/ Une stratégie de valorisation et de mise en scène à consolider :

- Multiplicité des acteurs, objectifs et actions sur et autour de la Dordogne: suite de projets sans lien et peu révélateurs des spécificités territoriales
- Pas de réelle ambition supra-territoriale de créer du sens et du lien pour donner à voir le territoire (ses rivières y compris)
- Des cours d'eau et milieux associés encore trop souvent « subis » pour ce qu'ils apportent de contrainte (inondations notamment).

### LES ENIEUX PLUS THEMATISES



### 1/ Un réel risque mais peu ou mal appréhendé :

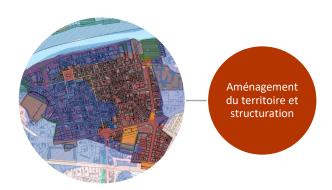
- Des retours d'expérience témoignant de l'importance du phénomène et de l'exposition du territoire
- Un risque sans politiques-règlements cadres
- Aléa jusqu'alors méconnu ; carte des chemins de l'eau aujourd'hui.

### 2/ Une qualité des eaux et des sols affectée :

- Artificialisation des sols et politique agricole d'après-guerre propices à l'érosion et aux transports (particulaires, moléculaires)
- Transferts particulaires favorables à l'engraissement du corps sédimentaire du bouchon vaseux
- Comblement du lit mineur des cours d'eau, partie aval, amplifié (topographie, travaux en rivière).

### 3/ Une stratégie d'anticipation et d'adaptation à développer et à conforter :

- Prise en compte de l'aléa « ruissellement » très faillible dans les documents d'urbanisme
- Tendance croissante à l'artificialisation des sols et à la densification urbaine (Bergeracois, Libournais, Bordelais, axe Dordogne)
- Erosion/disparition des éléments structurants du paysages (haies, ...).



### 1/ Eau et aménagement, des domaines spécifiques (mais imbriqués) :

- Différence d'échelles spatiales et temporelles entre planificateurs et acteurs locaux de l'aménagement
- Eau et environnement : des thématiques nouvellement greffées aux documents d'urbanisme
- Des compétences spécifiques restant à confirmer dans l'élaboration des SCoT et PLU(i).

### 2/ L'eau au service de l'aménagement des territoires :

- Eau et environnement comme facteurs de cohésion sociale et d'attractivité économique : une ambition grandissante
- Des tentatives de stratégies d'aménagement territorial intégratrices des milieux aquatiques et espaces naturels associés.

### 3/ Des liens à développer et structurer :

- Des ponts à créer entre domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du paysage (a minima) pour une vision et une ambition partagées
- Une aide à l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et à la priorisation des enjeux environnementaux.





Usages
identitaires:
viticulture,
pêche
professionnelle,
navigation /
hydroélectricité,
loisirs nautiques

Maintien

d'un tissu

industriel

durable

#### 1/ Viticulture:

- Activité emblématique et très représentée (2/3 de la SAU agricole)
- Activité plus « paysanne » en Dordogne qu'en Gironde
- Fragilisation de l'activité liée, pour partie aux nouveaux attendus et exigences citoyennes
- Traçage de l'activité: omniprésence des phytopharmaceutiques (rivières & nappes)
- Rejets des effluents restant à optimiser (dispositifs de traitement & fragilité des milieux récepteurs).

### 2/ Pêche professionnelle:

- Activité fortement et historiquement liée aux grands migrateurs
- Structuration de la filière témoignant de son déclin
- Des stocks de migrateurs qui s'amenuisent, voire réglementés ou interdits à la pêche
- Des causes multifactorielles à la raréfaction des migrateurs.

### 3/ Navigation / hydroélectricité:

- Dordogne et navigation : une dépendance à l'hydro(morpho)logie
- Disparition de la navigation commerciale par supplantation du chemin de fer et création des barrages hydroélectriques
- Une navigation « d'experts » sur la Dordogne
- Une « domestication » de la Dordogne (barrages, canal de Lalinde) aujourd'hui questionnée: adaptation de ce patrimoine aux enjeux du XXIe siècle?

### 4/ Loisirs nautiques:

- Des pratiques historiques et culturelles qui font lien avec la rivière: aviron, canoë-kayak, baignade
- Engouement de la population et des acteurs locaux pour le maintien/développement des loisirs nautiques (dont pêche embarquée)
- Pratiques subordonnées aux conditions naturelles, à la qualité de l'eau et aux dispositifs d'encadrement/réglementation de chacune d'elles
- Structuration, visibilité et insuffisance de l'aménagement des sites d'activité.

### 1/ Un tissu industriel modeste mais empreint de l'exploitation des richesses locales :

- 200 ICPE autorisées ou enregistrées et un nombre bien supérieur de déclarées
- Grande majorité des activités liée à l'exploitation des ressources naturelles locales
- Concentration des activités « lourdes » en Bergeracois
- Multiplicité des industries agroalimentaires en Gironde
- Paysage industriel diffus, mais historique et intéressant Dordogne et affluents
- Dépendance non négligeable aux ressources en eau.

### 2/ Une connaissance indispensable :

- Listing minimal des ICPE autorisées ou enregistrées
- Incompatibilité des modalités de contrôle administratifs et de suivi qualité des eaux
- Industrie, en majorité viticole, qui exerce une pression de rejets sur des milieux récepteurs fragiles et supports de biodiversité
- La méconnaissance, un frein à l'action.

### 3/ Des liens à développer :

- Carrières et hydroélectricité, des secteurs d'activité historiquement associés aux acteurs de l'eau
- Opacité de l'existant et des pratiques : frein au travail partenarial et aux avancées
- Discordance de politiques économiques, environnementale et de santé publique notamment (normes, ...).

## LE ONZIEME ENJEU - CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DU SDAGE ET DE LA DCE: LES FIGURES IMPOSEES DU SAGE

En complément des 10 enjeux ayant émergés des débats, le SAGE s'appliquera à traiter, mais de manière plus secondaire, certaines problématiques jugées moins prégnantes, ultérieurement étudiées et/ou déjà prises en compte dans des programmes existants. Sont notamment concernées :

- Le risque d'inondation par débordement fluvial ou fluviomaritime sur l'axe Dordogne;
- Les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement (eaux usées).





Le SAGE Dordogne Atlantique, une action soutenue par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle Aquitaine et les Conseils Départementaux de la Dordogne et de la Gironde.











EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'État et les partenaires techniques.



EPIDOR
Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Dordogne Atlantique : 61, cours des Girondins, 33500 Libourne 05 57 51 06 53

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. Le département de la Charente et la région Nouvelle-Aquitaine ont intégré son conseil syndical depuis 2020.